

Mordons les chiens de garde !

Revue de presse n°32

octobre-décembre 2023

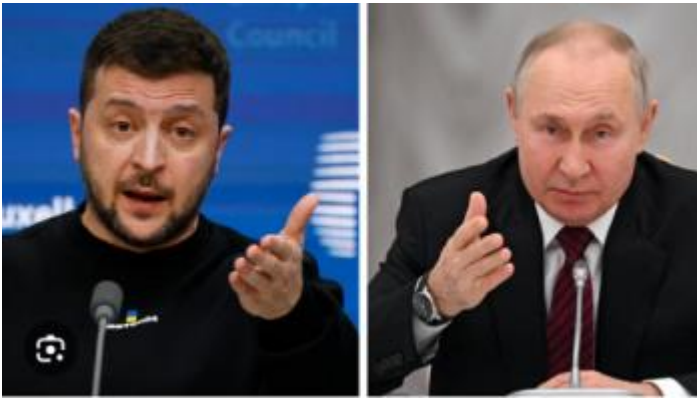
Médias en question



Table des matières

Tous des idiots utiles ?.....	3
Good luck, la L.U.C. !.....	5
Montrons du doigt les pollueurs de l'info	14
Comment Wikipédia est devenue un outil de contrôle de l'information	16
L'imminente extradition de Julian Assange et la mort du journalisme.....	17
Retour sur les enquêtes de <i>Libération</i> et d'Arrêt sur images sur <i>Le Monde diplomatique</i>	21
Le Poireau du dimanche	24
Les journalistes veulent-ils la fin de l'agriculture ?.....	25
Trois questions à Samuel Gontier sur le traitement médiatique des révoltes en France	27

Tous des idiots utiles ?



La lettre ouverte ci-dessous a été envoyée aux trois principaux médias de la Belgique francophone. Mais il va de soi qu'elle pourrait aussi s'adresser à bien d'autres quotidiens et magazines, ayant mis en veilleuse leur esprit critique à propos du conflit ukrainien.

Monsieur le Directeur de l'information de la *RTBF*, cher Monsieur Jacqmin,
Monsieur le Rédacteur en chef du *Soir*, cher Monsieur Berti,
Monsieur le Rédacteur en chef de *La Libre*, cher Monsieur de Meeûs,
Je comprends difficilement que des organes de presse comme les vôtres réservent si peu de place à tout un courant de pensée qui ne partage pas le narratif occidental sur la guerre en Ukraine.
Comment se fait-il que vous ne fassiez guère écho, fût-ce pour les critiquer, aux points de vue suivants (liste non exhaustive, par ordre alphabétique) de :

ABELOW Benjamin, essayiste
étatsunien
AMAR TAREK Cyril, historien
anglophone
AMIN Samir, économiste franco-
égyptien
ANDREEN Finn, observateur
suédois
ARKIN William M., politologue
étatsunien
BAUD Jacques, spécialiste suisse
du renseignement
BAUER Alain, juriste français
BECHET-GOLOVKO Karine,
journaliste française
BENJAMIN Medea, pacifiste
étatsunienne
BENSAADA Ahmed,
géopolitologue algérien
BHADRAKUMAR MK, diplomate
indien
BLEITRACH Danielle, sociologue
française
BLUMENTHAL Max, journaliste
étatsunien
BONNEL Anne-Laure,
journaliste française
BOUADELLAH Hassen, écrivain
algérien
BOUAMAMA Saïd, sociologue
algérien
BOURGET Jacques-Marie,
journaliste français
BRAYARD Laurent, historien
français

BRICMONT Jean, universitaire
belge
BRYEN Stephen, spécialiste
étatsunien en sécurité
CALLER Vladimir, journaliste
belge
CARLEY Michael, historien
canadien
CARPENTER Ted Galen,
politologue étatsunien
CHARVIN Robert, juriste
français
CHAUVIER Jean-Marie,
journaliste belge
CHOMSKY Noam, linguiste
étatsunien
CHOSSUDOWSKI Michel,
économiste canadien
COLLON Michel, journaliste
belge
CONESA Pierre, haut
fonctionnaire français
COOK Jonathan, journaliste
britannique
COPERTINO Luigi, juriste italien
CROOKE Alastair, diplomate
britannique
DAGDELEN Sevim, députée
allemande
DALL'AGLIO Francesco,
historien italien
DALY Clare, députée irlandaise
au Parlement européen
de CASTELNAU Régis, juriste
français
DEDAJ Viktor, journaliste

austral-français
de JONG Peer, ancien colonel
français
DENÉCÉ Éric, spécialiste français
du renseignement
DESAI Radhika, politologue
indienne
de ZAYAS Alfred, juriste
américano-suisse
DINUCCI Manlio, pacifiste italien
DOCTOROW Gilbert,
spécialiste étatsunien de la Russie
DRWESKI Bruno, politologue
français
DUNFORD Mick, géopolitologue
étatsunien
ENGDAHL William, économiste
étatsunien
ESCOBAR Pepe, journaliste
brésilien
FALK Richard, juriste étatsunien
FERREIRA Sylvain, historien
militaire français
FINKELSTEIN Norman G.,
politologue étatsunien
FREEMAN Chas, ex-ambassadeur
étatsunien
GALACTÉROS Caroline,
géopolitologue française
GALAND Pierre, pacifiste belge
GALLOWAY George, politicien
britannique
GANSER Daniele, historien
suisse
GLEENWALD Glenn, journaliste
étatsunien

GOLDARB Maxim, politicien ukrainien
GOLDMANSOUR Luca, journaliste étatsunien
GOLINKIN Lev, écrivain étatsunien d'origine russe
GOURDAULT-MONTAGNE Maurice, diplomate français
GRASSET Philippe, journaliste français
GRÄTZ Manfred, général allemand
GUAINO Henri, ex-politicien français
GUIGUE Bruno, analyste politique français
GUILLEMAIN Jacques, général français
HEDGES Chris, journaliste étatsunien
HERSH Seymour, journaliste étatsunien
JANVIER Claude, essayiste français
JOFRÉ LEAL Pablo, politologue chilien
JOHNSTONE Caitlin, journaliste australienne
JOHNSTONE Diana, journaliste étatsunienne
JUILLET Alain, entrepreneur français
KINZER Stephen, journaliste étatsunien
KLARENBERG Kit, journaliste britannique
KLARSFELD Arno, avocat franco-israélien
KONSTANTAKOPOULOS Dimitrios, journaliste grec
KORYBKO Andrew, analyste étatsunien basé à Moscou
KOVALEVICH Dmitri, journaliste ukrainien
KUJUT Harald, ancien général allemand
KUNAYAKAM Tamara, ex-diplomate sri-lankaise
KUZNICK Peter, historien étatsunien
LABIDI Djamel, géopolitologue algérien
LACROIX-RIZ Annie, historienne française
LAFONTAINE Oskar, politicien allemand
LALANNE-BERDOUICQ Alexandre, ex-général français
LAURIA Joe, journaliste étatsunien
LEFÈVRE Gabrielle, journaliste

belge
LOMBARDI Roland, géopolitologue français
LOPATONOK Igor, réalisateur russo-étatsunien
MacGREGOR Douglas, ancien colonel US
MADSEN Wayne, journaliste étatsunien
MALLINSON William, politologue britannique
MANZANEDA José, journaliste espagnol
MARTYANOV Andrei, expert militaire russo-étatsunien
MATÉ Aaron, journaliste canado-étatsunien
McGOVERN Ray, ex-cadre de la CIA
MEARSHEIMER John, géopolitologue étatsunien
MINI Fabio, général italien
MIRKOVIC Nikola, essayiste serbo-français
MONVILLE Aymeric, philosophe français
MOREIRA Paul, documentariste français
MORELLI Anne, historienne belge
MOULLEC Gaël-Georges, historien français
NESTERENKO Oleg, anthropologue
NORTON Ben, journaliste étatsunien
PAGE Jean-Pierre, analyse français
PAPPÉ Ilan, historien israélien
PILGER John, journaliste australien
PINARD-LEGRY Henri, ex-général français
PISKORSKI Mateusz, journaliste polonais
POLET François, sociologue belge
POSEN Barry, politologue étatsunien
PILGER John, journaliste australien
POYARD Pierre-Olivier, pacifiste français
RAMONET Ignacio, journaliste espagnol
RAMIREZ Loïc, journaliste français
RIMBERT Pierre, journaliste français
RITTER Scott, ex-officier de renseignement étatsunien

ROBERTS Paul Craig, économiste étatsunien
SACHS Jeffrey, économiste étatsunien
SAPIR Jacques, économiste français
SCAGLIONE Fulvio, journaliste italien
SCARPALEZOS Dimitris, universitaire français
SCHWARZER Alice, féministe allemande
SEGAL Michel, essayiste français
SHUPAK Gregory, universitaire canadien
TODD Emmanuel, anthropologue français
TRAORE Aminata, ex-ministre malienne
TRONTIN Christophe, journaliste français
VAD Erich, ancien général allemand
VANDEPITTE Marc, économiste belge
VANHOVE Daniel, observateur belge
VETTAVOGLIA Jean-Pierre, diplomate suisse
WAGENKNECHT Sarah, députée allemande
WALLACE Mick, député irlandais au Parlement européen
WHITNEY Mike, journaliste étatsunien
WRIGHT Ann, pacifiste étatsunienne
ZAKI Myret, journaliste suisse
ZHOK Andrea, philosophe italien
ZUESSE Éric, historien étatsunien.

J'ai peine à croire que ce seraient toutes et tous des « idiot(e)s utiles » de Poutine... Avec ma meilleure considération,
André LACROIX, Rixensart

URL de cet article 38829 :
<https://www.legrandsoir.info/tous-des-idiots-utiles.html>



Good luck, la L.U.C. !

Bernard Hennebert a connu plusieurs vies.

Difficile pour moi de l'imaginer aujourd'hui en jeune poète déclamant ses vers au Grenier aux Chansons (accompagné musicalement par André Bialek et Michel Herr !), en jeune journaliste écrivant deux pages sur le Festival de Wight dans le Patriote Illustré (le très réac supplément hebdomadaire de la Libre Belgique, qui partageait alors équitablement ses couvertures entre « le Pape » et « le Roi »), en sérial séducteur épiluchant les petites annonces homo de « Libé » (1), ou même en (pas si) jeune marié étrennant le mariage gay à la Maison Communale d'Ixelles, avec... Anne Sylvestre en témoin d'immoralité.



En 2005, un des premiers mariages gays en Belgique.

Mais son grand projet, son idée fixe, sa vocation, son combat et l'œuvre de sa vie, c'est la défense des droits du public dans le domaine culturel.

Au sein des diverses structures auxquelles il participa, comme « Diffusion Alternative », « La RTB est aussi la nôtre », « Le Ligueur », « Consoloisirs » et aujourd'hui « La Ligue des Usagers Culturels », Bernard a inlassablement

poursuivi ce but, méthodique, accrocheur, teigneux, réussissant quelque fois à coincer son pied dans la porte du show-business, pour donner ainsi un peu d'air à la culture, et parfois même quelques droits au public. L'homme a certes les défauts de ses qualités – et son côté « procédurier », voire inquisiteur, a pu en exaspérer plus d'un (son plus récent courrier à l'actuelle Ministre la Culture ne compte pas moins de... vingt-quatre sous-chapitres et questions !).

Mais ce pionnier de l'action culturelle a aussi pu, au fil des années, accrocher quelques vraies plumes à son chapeau (comme la gratuité dans les musées chaque premier dimanche du mois) ou forcer quelques gros lièvres à sortir des oubliettes (comme les prétendus « concerts » en play-back intégral, où les « musiciens » présents sur le plateau ne faisaient, en fait, que de la muette figuration) (2).

Arrivé aujourd'hui à l'heure, sinon du bilan, du moins de la succession, il classe actuellement chez lui ses trois cents kilos d'archives pour en extraire, espère-t-il, la substantifique moelle « d'un livre de mille pages ». La mémoire vivante de toutes ces batailles passées.

Rencontre avec Bernard Hennebert dans sa patricienne demeure ixelloise – dans un quartier où l'Art Nouveau a laissé des reflets dans bien des vitraux des maisons voisines. (C.S.).



300 kilos d'archives culturelles.

Claude : Quand je t'ai lu pour la première fois, au tout début des années septante, tu étais « la tête de pont » de la « culture alternative » dans le toutes-boîtes bruxellois « Vlan ». Comment as-tu sauté le pas, pour passer du journalisme à l'action culturelle ?

Bernard : *J'étais devenu journaliste un peu par hasard.*

Je suis né dans une famille hyper catholique, pour ne pas dire réac, et à la mort de mon père, j'avais été « couvé » par ma mère et toutes les femmes de la famille.

Puis j'ai fait une licence en journalisme à Louvain, mais sans jamais passer mon mémoire. Je suis donc resté « candidat à vie ».

Par ailleurs, j'ai toujours aimé la chanson et la poésie (je déclamais mes propres vers accompagné par ... André Bialek et Michel Herr !).

J'ai commencé par écrire dans Vlan, d'abord sur la chanson française, puis sur tous les sujets qui concernaient la jeunesse, la culture ou le social.

Je me suis peu à peu politisé, mais je me souviens encore d'une ancienne interview de Jean Ferrat où mes questions étaient carrément anti-communistes ! (rire).

Comme journaliste, ma plus longue collaboration a été avec le Ligeur (le journal de la Ligue des Familles).



Catherine Ribeiro en 1972, un concert « alternatif » avec Alpes à la cathédrale St-Michel.

Parallèlement, j'étais aussi assez proche de lieux alternatifs bruxellois, comme l'Algol, la Ferme V, la MJ de Forest ou les Halles de Schaerbeek, lieux avec qui nous avons organisé les premiers concerts d'Higelin, de Lavilliers, de Renaud... ou le méga concert de Catherine Ribeiro à la Cathédrale St Michel. C'était même parfois moi qui signais les contrats. Mais si j'ai voulu ainsi développer et faire connaître des alternatives, il m'a toujours semblé important aussi d'analyser et de combattre la façon dont le show-business fonctionnait, pour permettre à une partie au moins du « grand public » d'échapper à son emprise – pour rejoindre les « alternatifs ».

Claude : Comment gagnais-tu ta vie ?

Bernard : Comme journaliste, j'ai été pigiste dans divers journaux (Vlan, le Patriote Illustré, Le Ligeur, Moustique, Bonne Soirée...).

À « Vlan », qui touchait quand même près de 400 000 boîtes-aux-lettres bruxelloises, et où je « faisais » la couverture une fois par mois, j'ai été viré du jour au lendemain parce que la régie publicitaire du concurrent, « Belgique n° 1 », faisait valoir auprès des gros annonceurs que chez eux, ils ne « subsidiaient » pas le « gauchiste Bernard Hennebert »... !

Après ma « couverture » sur le racisme, on a même eu une alerte à la bombe au journal !

Par ailleurs, pour porter à la fois la critique du show-business et le développement des alternatives, nous avons créé une structure, « Diffusion Alternative », dont je suis devenu le coordinateur. Et à la mort de mes parents, j'ai aussi eu la chance d'hériter d'une maison.

Claude : D'aussi loin que je me souviens, je t'ai toujours entendu reprocher à la RTBF, avec qui les relations ont parfois été tendues, de ne pas remplir correctement ses fonctions de « service public ».

Bernard : Oui, notamment au sein de l'association. « La RTB est aussi la nôtre », dont tu fus l'un des fondateurs avec Aline Dhavré et le Collectif Culture de POUR.

Mais ce n'est pas moi qui ai un « problème » avec la RTBF, c'est l'actuel directeur de la RTBF qui a un « problème » avec moi – au point de m'avoir exclu d'une conférence presse... à laquelle j'avais été pourtant invité par son propre service de presse !

Nous ne sommes pourtant pas si nombreux à avoir écrit trois livres sur la RTBF (3) !

Avec plusieurs des prédécesseurs de Philippot, comme Robert Stéphane ou Christian Druitte, les relations ont d'ailleurs été beaucoup plus constructives.



Un article de Bernard à la « Une » de Vlan. Il provoqua en retour une alerte à la bombe au journal ! (1974)



Bernard Hennebert « coiffé » par la tour du Bld Reyers. Un combat de trente ans.

Suite aux actions menées par l'Association des Téléspectateurs Actifs, auxquelles je participais, un service de Médiation a par exemple été mis sur pied à la RTBF.

Il « oblige » la RTBF à répondre (« de manière circonstanciée ») aux questions écrites qui lui sont posées. C'est à mes yeux une réelle avancée structurelle, qui crée les conditions d'un dialogue public / institution. Mais il est vrai aussi que je reproche à l'actuelle direction... je pèse mes mots (rire)... d'avoir continuellement réduit et brocardé les missions de service public de la RTBF.

Claude : Ton principal cheval de bataille, c'est la défense des droits du public dans le domaine culturel, dont la RTBF fait évidemment partie. D'où est parti ce combat ?

Bernard : Du « dimanche noir » qui a vu l'explosion de l'extrême-droite en Belgique.

Une des façons de combattre l'extrême-droite, c'est pour moi que les citoyens deviennent plus actifs, plus solidaires, moins fatalistes.

En ce sens, le rôle des médias et du secteur culturel, qui nous accompagne de la naissance à la mort, est déterminant. Pour cela, un point d'appui intéressant me semble être la défense des droits des consommateurs dans le domaine culturel, comme Test-achats le fait par ailleurs pour les autres marchandises et services.

Claude : La L.U.C. (la Ligue des Usagers Culturels), la dernière en date des structures que tu as initiées, vient de ressortir une liste en 15 points qui a été diffusée en 2006 par le Ministère de la Culture, et qui détaillait certains « droits » de ces usagers. Par exemple, le droit d'être informé en cas de changement de contenu ou de programme. Cela peut sembler élémentaire, mais il arrive très souvent qu'une œuvre majeure disparaisse dans un musée – pour restauration, ou pour participer à une exposition temporaire – sans que le public en soit informé à l'entrée ou sur le site du musée. D'une certaine façon, il y a donc là tromperie sur la marchandise ?

Bernard : *Il y a parfois eu pire. Avant que le Musée Magritte n'existe, les Beaux-Arts avaient organisé une grande expo Magritte. Or l'œuvre emblématique de l'expo, celle qui était présente sur toute sa communication (affiches, programme, catalogue...) a disparu à mi-parcours de l'expo, ce dont la directrice était pourtant informée dès le départ.*



Lors de la création des Niouzz à la RTBF, une vieille revendication de l'ATA, Bernard s'invite à la cérémonie et offre un grand bouquet à Mamine Pirote, la directrice du Centre RTBF de Liège.

Dans un autre Musée à Liège, plusieurs œuvres les plus connues – celles pour lesquelles ont fait parfois 200 kilomètres pour les voir – ont été retirées des cimaises pour une expo à l'étranger, sans que le public en soit informé à l'entrée. Or là, c'est la troisième fois que cela se passe en vingt ans, malgré nos plaintes successives. Cela témoigne au mieux d'une grande désinvolture, au pire d'une volonté délibérée de tromper les gens. Ce n'est évidemment pas acceptable. En 2006, nous avons dès lors convaincu Henri Ingberg, le « patron » à l'époque de la Culture en Communauté Française, d'établir un « code de bonne » conduite entre usagers et institutions culturelles.

Après un an de délibérations communes, le Ministère avait conçu et imprimé 6 000 affiches qui reprenaient nos quinze points négociés, et les avait expédiées à ses frais à toutes les structures culturelles de la FWB (plus ou moins 3 000).

Ces affiches devaient placardées à l'entrée et à la sortie de tous ces lieux – car comment le public aurait-il pu faire valoir ces droits s'il n'en était pas informé ?

Une structure de trois personnes au Ministère de la Culture devait également instruire les éventuelles plaintes, et prononcer d'éventuelles sanctions.



Un rapport devait en outre être annuellement envoyé au gouvernement de la FWB.

Puis Ingberg a passé la main, et le système de « quinze points », en principe toujours en application, est complètement tombé en déshérence.

Avant que je ré-intervienne sur la question, puisque j'étais un des « pères » du projet, le Ministère, le cabinet et le Médiateur de la FWB avaient même oublié son existence... et la structure de médiation avait complètement disparu !

Le prétexte étant qu'il y avait « peu, voire pas » de plaintes. On n'accusait même plus réception des plaintes envoyées en recommandé !

Or nous avons la preuve du contraire – à commencer par celles que nous avons nous-mêmes instruites. De toutes façons, comment le public pourrait-il faire valoir ses droits, s'il n'est aujourd'hui même pas informé de leur existence ? C'est pourquoi, nous demandons la réédition d'une nouvelle affiche envoyée à tous les destinataires, ce que le Ministère de la culture refuse pour le moment, sous prétexte que cela empiéterait sur un actuel budget de création ! Voilà où nous en sommes.

Claude : Les billets de concert coûtent de plus en plus chers, car depuis l'effondrement du marché du disque, c'est désormais là que l'industrie musicale peut réaliser sa plus-value (avant, c'était exactement l'inverse : les concerts, parfois gratuits, servaient de « promo » à la vente des disques). Jusqu'à plus de 500 euros cette année pour certaines grosses vedettes internationales. Or on vient d'annoncer coup sur coup l'annulation des concerts de Stromae, de Jane Birkin et de Céline Dion. Quelles sont les procédures de remboursement et/ou de dédommagement prévues pour le public ?



Le « Palace », à Bruxelles, a affiché les 15 points de la charte ... sur une affichette lisible par les chiens. Du grand guignol.

Bernard : Elles sont très variables d'un pays à l'autre, et pour une fois, la Belgique a été exemplaire. Pour Stromae, en moins d'une semaine, les places de ses concerts en Belgique ont été automatiquement remboursées. En France, par contre, cela s'annonce mal. Les gens ont simplement reçu un mail les invitant à renvoyer dans les quinze jours une "demande de remboursement", sans mentionner aucun délai pour le remboursement lui-même. S'ils ne le font pas, on peut déjà imaginer que ce seul motif pourrait être invoqué pour ne pas les rembourser. Et ensuite, contre qui se retourner ? Les salles, les tourneurs, l'artiste et les organisateurs se renvoient la balle. Et il y a pourtant beaucoup de pognon en jeu. L'annulation des 46 concerts de Stromae concerne en tout plus de 500 000 personnes !

Claude : C'est de l'escroquerie pure et simple !

Bernard : Le coût d'un avocat et d'une procédure judiciaire sont toujours assez élevés, et certains organisateurs véreux peuvent donc escompter qu'une majorité de gens n'entameront pas de procédures judiciaires en cas de défaut. En plus, les préventes se font de plus en plus tôt – jusqu'à 19 mois à l'avance pour certains concerts !



L'annulation des concerts de Stromae concerne plus de 500 000 personnes ! (ici en scène en 2022)

J'ai retrouvé un article de presse sur les quatre concerts de Pierre Rapsat au Cirque Royal en 1988. Le journaliste s'indignait parce que les préventes avaient été lancées... deux mois à l'avance. Il trouvait ça « beaucoup trop tôt » ! C'est dire si l'évolution de ces pratiques a été ultra rapide.

Il y a des analogies avec les « Pass » des grands Festivals musicaux, qui sont mis en vente avant même que l'affiche ne soit connue.

Dans le temps, un Festival organisait une conférence de presse quand son affiche était complète. Maintenant, ce « vide » dans la programmation devient presque une stratégie subtile de communication, et chaque fois qu'un nouveau nom « s'ajoute » à l'affiche, cela redonne de la visibilité au Festival dans la presse.

Or en regard du droit commercial, c'est complètement illégal. Quand tu achètes quelque chose, le contenu détaillé doit être précisé sur l'étiquette.

Autour de toutes ces questions, avec la L.U.C., nous pensons qu'il faut légiférer au niveau européen. Pour limiter par exemple la période des préventes à six mois.

Claude : Cela me semble déjà très long !



Pour développer la gratuité du premier dimanche, Bernard lance une fête chaque mois dans un musée différent. Ici en 2008 au Musée de la Fonderie. Arts & Publics poursuit aujourd'hui cette action de sensibilisation.

Bernard : *Moi je suis un réformiste (rires). J'essaye d'avancer une revendication qui pourrait mettre les divers partenaires d'accord pour légiférer au niveau européen.*

Pour les prix des places qui explosent, on ne peut malheureusement pas faire grand-chose, car ces prix sont la liberté commerciale de l'organisateur.

En attendant, concernant toutes les questions culturelles, il me semblerait indispensable que « le public » lui-même ait son mot à dire dans toutes les décisions culturelles prises, à côté des artistes, des politiques et des organisateurs.

C'est cet espace que la L.U.C. entend notamment occuper, comme la Ligue des Familles et le Conseil de la Jeunesse ont pu partiellement l'occuper par le passé dans le secteur de la jeunesse.

Mais l'idéal serait pour moi de tirer au sort un panel d'usagers, que l'on formerait ensuite à cette fonction, avec la mémoire et la connaissance de tous ces combats passés, pour ne pas devoir perpétuellement les recommencer à zéro.

Propos recueillis par Claude SEMAL le 6 juin 2023

(1) Il en a tiré un livre édité chez Aden, « *Une vie à séduire* ».

(2) Deux musicos avec qui j'ai souvent joué, Jean-Luc Manderlier (claviers) et Marc De Martelaere (basse), ont ainsi fait autrefois la mini-tournée belge de Demis Roussos... sans produire une seule note de musique pour le public ! Des contrats de... « mimes », donc !



Avec Anne Sylvestre comme témoin de mariage

(3) Bibliographie de Bernard Hennebert :

Mode d'emploi pour téléspectateurs actifs, Bruxelles : Labor ; Espace de libertés, 2003

La RTBF est aussi la nôtre, Bruxelles : Aden, 2006

Il faut sauver la RTBF, Charleroi : Couleur livres, 2008

Les musées aiment-ils le public ? : carnets de route d'un visiteur, Charleroi : Couleurs Livre, 2011

RTBF, le désamour – Constats et pistes d'évolution, Charleroi : Couleurs Livre, 2012

Une vie à séduire, Bruxelles : Aden, 2015

Les liens vers la L.U.C. et Consoloisirs :

<http://la-luc.blogspot.com/>

<http://www.consoloisirs.be/>

Montrons du doigt les pollueurs de l'info

« Les Français se détournent des médias et des journalistes parce qu'ils deviennent toxiques et polluent leur vie de tous les jours. »

ÉDITO - *Et si on appliquait le principe du « pollueur-payeur » à l'information ?*

« Ne touche pas ça ! » Combien de fois un parent a dit à son enfant de ne pas toucher tel objet, parce que c'est dangereux ou bien parce que « c'est sale ! », afin d'éviter que leur progéniture ne prenne des risques ou ne se salisse ? Eh bien, désormais, il en est de même du traitement de l'information.

Les Français se détournent des médias et des journalistes parce qu'ils deviennent toxiques et polluent leur vie de tous les jours. C'est une pollution lancinante, comme un nuage de fumée omniprésent qui embrume et étouffe au quotidien.

Sources biaisées, raccourcis, messages martelés, manipulations de symboles, *story-telling* et polémiques stériles : au lieu d'agir comme un simple médiateur entre l'événement et le public, tout est utilisé pour piéger l'attention, détourner les débats des vrais enjeux, dénaturer un sujet, voire faire peur. Même la science peut être instrumentalisée pour plonger l'auditoire dans la confusion.

Pour ce qui est de « la malbouffe », nous avons McDonald's, Quick, KFC et compagnie. Mais il reste encore beaucoup de bonnes tables, bien heureusement, dans notre pays. En matière de « malinformation », c'est une autre histoire. Si nous avons BFMTV, LCI, CNEWS et consorts, il n'y a plus que des gâtes-sauces au sein des médias mainstream, y compris dans le giron du service de l'audiovisuel public.

Quant à la presse papier, que nous reste-t-il ? Comme tant d'autres journaux, *Le Figaro* (à l'exception du courageux et lucide Ivan Rioufol) s'est fourvoyé dans le traitement de la crise sanitaire et *Le Monde Diplomatique* a attendu deux années pour publier un article pertinent à propos des intérêts mercantiles de l'industrie du vaccin.

Partout la pollution règne. Pour se donner encore tant soit peu un vernis de crédibilité, les bonimenteurs qui exercent au sein des médias dévoyés doivent maintenant avoir recours au subterfuge du « fact-checking ».

Généralement financés indirectement par les GAFAM, les fact-checkers ajoutent quelques pneus au brasier de la désinformation. Leur but est de légitimer l'enfumage. À grands renforts d'attaques *ad hominem*, ils excluent tous les avis intelligents et divergents qui permettent d'y voir plus clair.

Une fois atteint ce degré de pollution, c'est l'obscurité complète. Les mensonges médiatiques se multiplient, la probité devient l'exception... Mais comment sortir de ce traquenard ? En faisant payer les pollueurs, pardi !

Dans un premier temps, il faudrait diligenter des agences publiques, indépendantes et sans conflits d'intérêts pour assurer la dépollution des sols souillés de l'information. De nos jours, si l'on est capable de revaloriser des friches industrielles, pourquoi ne serait-il pas possible de revaloriser l'info polluée ?

À l'instar des médecins qui soignent leurs patients en accord avec le serment d'Hippocrate, ces agences devraient veiller à la bonne santé informationnelle des Français et au respect de la Charte de Munich par les journalistes. Voilà bien un objectif d'utilité publique.

Techniquement, qu'est-ce que la loi du pollueur-payeur ? Son principe repose sur l'éthique des responsabilités. Pour le bien de l'environnement, il fait prendre en compte par chaque acteur économique les « externalités négatives » de son activité.

En somme, le pollueur doit prendre en compte le coût d'une pollution que son activité économique génère. Il doit alors intégrer dans son modèle économique la totalité des coûts liés à sa production, coûts privés et coûts externes.

C'est un des mécanismes clefs des politiques environnementales actuelles. Il peut être appliqué par des instruments à la fois réglementaires (des normes ou des interdictions...), des instruments économiques (redevances, subventions, incitations à la mise en conformité...) et autres instruments fiscaux.

Et officiellement tout le monde s'en réjouit ! Les médias mainstream en tête. Donc, j'insiste : appliquons aux médias le principe du pollueur-payeur. Le traitement de la crise sanitaire l'a montré : la diffusion de fausses informations peut polluer l'existence des Français et gravement nuire à leur santé.

Comme par exemple le fait d'affirmer que les confinements sont une mesure efficace contre les virus respiratoires. Affirmer, en suivant des modélisations dignes de Nostradamus, que ces enfermements issus du Moyen-Âge ont permis « d'aplatir la courbe des hospitalisations ». Affirmer qu'il n'y avait pas d'alternative, pas de traitement efficace contre le SARS-CoV 2 et que ce virus représentait un danger pour toute la population, sans distinction d'âge.

Cette terrible pollution, une marée noire de désinformation, a influencé l'opinion publique. Elle a entraîné un coût économique, structurel et psychologique dévastateur à court terme et qui s'annonce catastrophique à moyen ou long terme. Or, c'est avec l'argent des contribuables et par le truchement de leur endettement sur au moins les trois générations à venir et à hauteur de quasiment l'entièreté du PIB que ce coût est pris en charge.

Il serait donc logique que ce coût soit supporté par les organes de presse qui ont relayé ces fausses informations sur le fondement desquelles le gouvernement et le parlement ont imposé aux citoyens et aux entreprises ces mesures déraisonnables, ces obligations et interdictions contre productives.

Qui pollue doit payer !

Quand un médecin reçoit un cachet de l'industrie pharmaceutique pour inclure un patient dans un essai clinique et qu'il ne le dit pas à son patient : il y a comme un problème. C'est la même chose pour le journaliste qui s'autocensure et ne parle pas de sujets qui iraient contre les intérêts de son patron ou de l'exécutif en place. Agir aux ordres, ne suivre que l'argent... Comme quoi l'argent, cela pollue aussi les esprits.

À moins de considérer le spectacle de l'info sur les chaînes de télé comme un grand guignol permanent et de le renommer « télé-réalité », en mettant un petit carré blanc sur l'écran... Il faudrait alors ajouter cette mention :

« Ces images et informations sont dangereuses pour votre santé ou pourraient en choquer certains. Veillez à pratiquer chaque jour votre libre arbitre et à penser par vous-mêmes ».

Respecter dans un premier temps l'obligation faite aux médecins de plateau télé, et autres experts du genre, à déclarer leurs conflits d'intérêts serait déjà une réussite !

Le même type d'avertissement peut être fait à l'attention des fact-checkers :

« Attention, vous regardez une fiction. Toute ressemblance entre un fact-checker et un journaliste n'est que pur hasard ».

D'ailleurs, pourquoi ces fact-checkers ne tenteraient pas plutôt leur chance à Hollywood ? Tant qu'à mentir, autant se mettre à rédiger des scénarii... Et si quelques politiques, dont ceux qui chantaient sur tous les tons « tous vaccinés, tous protégés », pouvaient eux aussi préférer faire une carrière d'acteurs outre-Atlantique, nul ne s'en plaindra.

Au milieu de tout ce trouble, *France-Soir* a essayé de rester fidèle à la Charte de Munich, au service des citoyens et de l'information. Celle qui ne pollue pas mais qui veut éclairer le lectorat. Sans subvention. Sans publicité. Sans conflit d'intérêts. Librement et avec indépendance. Avec une certaine idée de ce que devrait représenter le « quatrième pouvoir ». Son effectivité est vitale à la démocratie.

Xavier AZALBERT, *France-Soir*
Publié le 15 juin 2023

Comment Wikipédia est devenue un outil de contrôle de l'information

Wikipédia, l'une des nombreuses ressources utilisées par l'État profond américain et ses alliés au sein de la communauté du renseignement, serait devenue un instrument de « contrôle », selon Larry Sanger, co-fondateur du site, dans une entrevue avec le journaliste Glenn Greenwald.



Wikipédia, symbole de connaissance ouverte, serait devenue un outil de manipulation, affirmant Larry Sanger, co-fondateur de l'encyclopédie. La CIA et le FBI auraient édité des articles, afin de contrôler certains narratifs.

S'exprimant sur le podcast « System Update » de Glenn Greenwald, Sanger déplore comment le site qu'il a contribué à créer en 2001 est devenu un instrument de manipulation entre les mains de l'establishment libéral de gauche, parmi lesquels il compte la CIA, le FBI et d'autres agences de renseignement américaines.

« Nous avons des preuves qu'en 2008, les ordinateurs de la CIA et du FBI étaient utilisés pour modifier Wikipédia », a-t-il

déclaré. « Pensez-vous qu'ils ont arrêté de le faire à cette époque ? »

L'activité de la CIA et du FBI sur Wikipédia a été rendue publique pour la première fois en 2007 par un étudiant en programmation du nom de Virgil Griffith. Griffith a développé un programme appelé WikiScanner qui pouvait retracer l'emplacement des ordinateurs utilisés pour modifier les articles de Wikipédia, et a découvert que la CIA, le FBI, ainsi que de nombreuses grandes entreprises et agences gouvernementales nettoyaient l'encyclopédie en ligne d'informations compromettantes.

Les ordinateurs de la CIA étaient utilisés pour supprimer les comptes de victimes de la guerre en Irak, tandis qu'un ordinateur du FBI était utilisé pour supprimer des images aériennes et satellitaires de la prison américaine de Guantanamo Bay à Cuba. Les ordinateurs de la CIA étaient utilisés pour modifier des centaines d'articles, dont ceux sur l'ancien président iranien Mahmoud Ahmadinejad, le programme nucléaire chinois et la marine argentine.

Certaines modifications étaient plus futiles, l'ancien chef de la CIA, William Colby, aurait apparemment modifié sa propre entrée pour élargir sa liste de réalisations.

« Les agences de renseignement paient les personnes les plus influentes pour promouvoir leurs agendas, avec lesquels elles sont déjà largement en accord, ou elles développent simplement leurs propres talents au sein de la communauté du renseignement, apprennent les rouages de Wikipédia, puis diffusent ce qu'elles veulent dire avec leurs propres personnes », a déclaré Sanger à Greenwald.

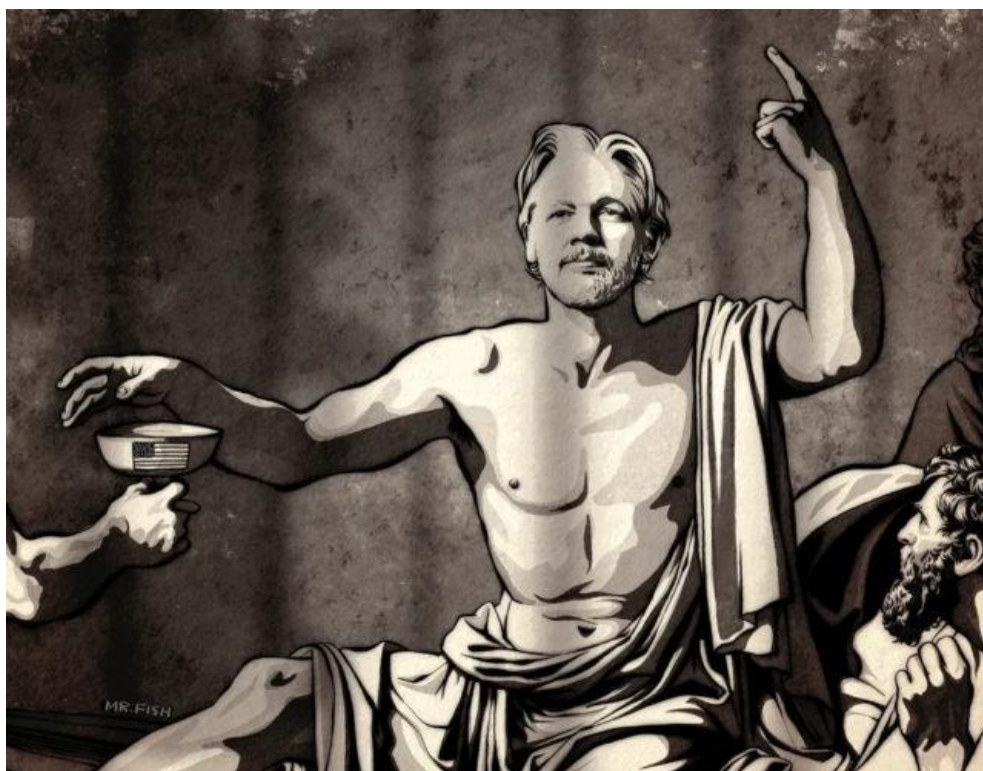
« Une grande partie de la guerre de l'information et du renseignement est menée en ligne », a-t-il poursuivi, « sur des sites web comme Wikipédia ».

Plus tôt cette année, Elon Musk, propriétaire de X (anciennement Twitter), a publié une série de documents montrant comment les anciens cadres de la plateforme ont collaboré avec le FBI pour supprimer du contenu que l'agence voulait dissimuler, ont aidé les campagnes d'influence en ligne de l'armée américaine et ont censuré les « narratifs anti-Ukraine » au nom de plusieurs agences de renseignement américaines.

Le PDG de Meta, Mark Zuckerberg, a également admis que Facebook, la plus grande plateforme de médias sociaux au monde, avait censuré des informations précises nuisibles à la campagne électorale de 2020 du président Joe Biden à la demande directe du FBI. [...]

ÉGALITÉ ET RÉCONCILIATION
12 août 2023

L'imminente extradition de Julian Assange et la mort du journalisme



Les options juridiques de Julian Assange sont presque épuisées. Il pourrait être extradé vers les États-Unis dans les prochains jours. S'il est condamné, dévoiler les rouages du pouvoir deviendra un crime pour tout le monde.

La semaine dernière, le juge de la Haute Cour Jonathan Swift a rejeté deux demandes des avocats de Julian Assange visant à faire appel de son extradition. Auparavant, ce juge avait travaillé comme avocat pour diverses agences gouvernementales et avait déclaré que ses clients préférés étaient les « agences de sécurité et de renseignement ».

L'ordre d'extradition a été signé en juin dernier par la ministre de l'Intérieur, Priti Patel. L'équipe juridique de Julian Assange a déposé une dernière demande d'appel, la dernière option disponible devant les tribunaux britanniques. Si elle est acceptée, l'affaire pourrait faire l'objet d'une audience publique devant deux nouveaux juges de la Haute Cour.

En cas de rejet, Assange pourrait être immédiatement extradé vers les États-Unis, où il sera jugé dans la foulée pour 18 chefs d'accusation de violation de la loi sur l'espionnage (Espionage Act). Ces chefs d'accusation pourraient lui valoir une peine de 175 ans d'emprisonnement.

Si l'appel est rejeté comme je m'y attends, la seule possibilité de bloquer l'extradition pourrait venir de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

La branche parlementaire du Conseil de l'Europe qui a créé la CEDH, ainsi que son commissaire aux droits de l'homme, s'oppose à la « détention, à l'extradition et aux poursuites » de Julian Assange parce qu'elles représentent « un précédent dangereux pour les journalistes ».

Si la CEDH se prononce contre l'extradition d'Assange, le gouvernement britannique serait tenu de se conformer à cette décision. Mais on ne sait pas s'il le fera ou s'il extradera Assange avant qu'un appel de la Cour européenne puisse être entendu.

Une fois expédié aux États-Unis, Assange serait jugé par le tribunal de première instance du district oriental de Virginie, où la plupart des affaires d'espionnage ont été gagnées par le gouvernement US.

Pour rappel, en janvier 2021, la juge Vanessa Baraitser de la Westminster Magistrates' Court avait refusé d'autoriser la demande d'extradition du gouvernement US en raison de la sévérité des conditions qu'Assange endurerait dans le système pénitentiaire étasunien.

« Face aux conditions d'isolement presque total sans les facteurs de protection qui ont limité son risque à [la prison de Sa Majesté] Belmarsh, je suis convaincue que les procédures décrites par les États-Unis n'empêcheront pas M. Assange de trouver un moyen de se suicider », avait déclaré Mme Baraitser en rendant sa décision de 132 pages, « et pour cette raison, j'ai décidé que l'extradition serait oppressive en raison d'un préjudice mental et j'ordonne sa libération ».

Mais la décision de Baraitser a été annulée à la suite d'un appel interjeté par les autorités US. La Haute Cour a alors accepté les conclusions de la juridiction inférieure concernant le risque accru de suicide et les conditions de détention inhumaines.

Les garanties

Baraitser a également accepté quatre garanties contenues dans la note diplomatique US n° 74 remise à la Cour en février 2021. Cette note promettait qu'Assange serait bien traité. Le gouvernement US a affirmé que ces garanties « répondent entièrement aux préoccupations qui ont poussé le juge [de la juridiction inférieure] à libérer M. Assange ».

Les « garanties » stipulent qu'il ne fera pas l'objet de mesures administratives spéciales (SAM). Elles promettent que le citoyen australien pourra purger sa peine en Australie si le gouvernement australien demande son extradition.

Elles promettent également qu'il recevra des soins cliniques et psychologiques adéquats. Et qu'avant et après le procès, Julian ne sera pas détenu dans le centre de détention administrative maximale (ADX) de Florence, au Colorado. En réalité, personne n'est détenu avant son procès dans l'ADX de Florence. Mais cela devrait paraître rassurant.

L'ADX de Florence n'est pas la seule prison supermax des États-Unis. Julian Assange peut être placé dans l'un des autres établissements US de type Guantanamo, dans une unité de gestion des communications (CMU). Les CMU sont des unités très restrictives qui reproduisent l'isolement presque total imposé par les SAM.

Aucune de ces « garanties » ne vaut le papier sur lequel elles sont écrites. Elles sont toutes assorties de clauses échappatoires. Et aucune n'est juridiquement contraignante.

Si « après l'offre de ces garanties », Assange fait « quoique ce soit qui réponde aux critères d'imposition des SAM ou de désignation en ADX », il sera soumis à ces formes de contrôle plus sévères, comme l'a admis le tribunal.

Si l'Australie ne demande pas de transfert, cela « ne peut être un motif de critique à l'égard des États-Unis, ou une raison de considérer les garanties comme inadéquates pour répondre aux préoccupations du juge », peut-on lire dans l'arrêt.

Notons enfin que même si les États-Unis ne respectaient pas les garanties fournies à la justice britannique, il faudrait à Julian Assange 10 à 15 ans pour faire appel de sa condamnation devant la Cour suprême des États-Unis. Ce qui laisserait amplement le temps de le détruire psychologiquement et physiquement.

Nul doute que l'avion qui l'emmènera vers les États-Unis sera équipé de tous les bandeaux, sédatifs, menottes, lavements, couches et autres combinaisons nécessaires aux « restitutions extraordinaires » que mène la CIA. L'extradition de Julian Assange sera la prochaine étape de l'exécution au ralenti de l'éditeur et fondateur de WikiLeaks, l'un des journalistes les plus importants de notre génération.

L'extradition garantira qu'il passera le reste de sa vie dans une prison US. Elle créera des précédents juridiques qui criminaliseront toute enquête sur les rouages du pouvoir étasunien, même si les enquêtes sont menées par des citoyens d'un autre pays.

L'extradition portera un coup fatal à ce qui reste de l'anémique démocratie étasunienne. Une démocratie qui prend rapidement l'allure d'un totalitarisme des multinationales.

Je suis tout aussi stupéfait par cette attaque frontale contre le journalisme que par l'absence d'indignation publique, en particulier de la part des médias.

Le New York Times, le Guardian, le Monde, Der Spiegel et El País – des médias qui ont tous publié des documents fournis par Wikileaks – ont bien lancé un appel tardif pour demander l'abandon des poursuites contre Assange. Mais c'est trop peu et trop tard.

Toutes les manifestations publiques auxquelles j'ai assisté pour défendre Julian Assange aux États-Unis n'ont rassemblé que peu de monde. Notre passivité nous rend complices de notre propre asservissement.

Une farce

Depuis le début, le dossier de Julian est une farce judiciaire.

L'ancien président équatorien Lenin Moreno a mis fin à ses droits d'asile en tant que réfugié politique, en violation du droit international. Il a ensuite autorisé la police métropolitaine de Londres à pénétrer dans l'ambassade équatorienne – un territoire souverain reconnu diplomatiquement – pour arrêter un citoyen naturalisé équatorien.

Le gouvernement de Moreno, qui a révoqué la citoyenneté d'Assange, s'est ensuite vu accorder un prêt important par le Fonds monétaire international pour son aide. En exigeant l'extradition de l'éditeur en vertu de la loi sur l'espionnage, Donald Trump a criminalisé le journalisme, de la même manière que Woodrow Wilson l'avait fait en fermant des publications socialistes telles que *The Masses* à l'époque.

Les audiences auxquelles j'ai assisté, en partie à Londres et en partie en ligne, ont tourné en dérision les protocoles juridiques de base. Elles ont notamment ignoré complètement le fait que la CIA avait surveillé et enregistré les réunions entre Assange et ses avocats durant la période où il était réfugié politique au sein de l'ambassade. C'est une éviscération littérale du privilège avocat-client.

Rien que pour cela, l'affaire aurait dû être rejetée par le tribunal. De même, alors qu'Assange n'est pas un citoyen étasunien, la décision de l'inculper au titre de la loi sur l'espionnage a été validée. Il a fallu en outre des contorsions kafkaïennes pour convaincre les tribunaux que Julian n'est pas un journaliste. Il a fallu enfin ignorer l'article 4 du traité d'extradition entre le Royaume-Uni et les États-Unis, qui interdit l'extradition pour des délits politiques.

J'ai vu le procureur James Lewis, représentant les États-Unis, donner des directives au juge Baraitser, qui s'est empressé de les adopter comme décision juridique.

Le lynchage judiciaire de Julian Assange relève davantage des jours sombres de la Loubianka que des idéaux du droit britannique.

Le débat sur les nuances juridiques obscures nous détourne du fait essentiel qu'Assange n'a commis aucun crime en Grande-Bretagne, si ce n'est une vieille accusation de violation des conditions de sa libération sous caution lorsqu'il a demandé l'asile à l'ambassade d'Équateur.

Normalement, cela devrait entraîner une amende. Au lieu de cela, il a été condamné à un an de prison à Belmarsh, où il est détenu depuis avril 2019.

Déjà envisagée par le gouvernement Obama, la décision de demander l'extradition d'Assange a été concrétisée par le gouvernement Trump à la suite de la publication par WikiLeaks des documents connus sous le nom de Vault 7. Ces documents ont dévoilé les programmes de cyberguerre de la CIA conçus pour surveiller et prendre le contrôle des voitures, des téléviseurs intelligents, des navigateurs web et des systèmes d'exploitation de la plupart des téléphones, ainsi que des systèmes Microsoft Windows, MacOS et Linux.

Une cible

Assange, comme je l'ai noté dans un article publié à Londres l'année dernière, est visé à cause de la publication des Iraq War Logs en octobre 2010. Ils documentaient de nombreux crimes de guerre commis par les États-Unis, notamment les images vues dans la vidéo *Collateral Murder* où deux journalistes de Reuters et dix autres civils sont abattus et deux enfants gravement blessés.

Assange est visé parce qu'il a rendu public le meurtre de près de 700 civils qui s'étaient approchés trop près des convois et des postes de contrôle US. Parmi ces civils, des femmes enceintes, des aveugles et des sourds, et au moins 30 enfants.

Il est visé parce qu'il a révélé plus de 15 000 décès non signalés de civils irakiens et la torture et les mauvais traitements infligés à quelque 800 hommes et garçons, âgés de 14 à 89 ans, au camp de détention de Guantánamo Bay.

Il est visé parce qu'il nous a montré qu'Hillary Clinton, en tant que secrétaire d'État en 2009, a ordonné à des diplomates US d'espionner le secrétaire général des Nations unies de l'époque, Ban Ki-moon, ainsi que d'autres représentants de la Chine, de la France, de la Russie et du Royaume-Uni à l'ONU. Cet espionnage comprenait l'obtention d'ADN, de scans de l'iris, d'empreintes digitales et de mots de passe personnels. Le tout s'inscrivait dans un long schéma de surveillance illégale qui comprenait déjà l'écoute d'un autre ancien secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, dans les semaines précédant l'invasion de l'Irak par les États-Unis en 2003.

Assange est visé parce qu'il a révélé qu'Obama, Hillary Clinton et la CIA ont soutenu le coup d'État militaire de juin 2009 au Honduras qui a renversé le président démocratiquement élu Manuel Zelaya pour le remplacer par un régime militaire meurtrier et corrompu.

Il est visé parce qu'il a publié des documents révélant que les États-Unis ont secrètement lancé des attaques de missiles, de bombes et de drones au Yémen, tuant des dizaines de civils.

Il est visé parce qu'il a rendu publics les entretiens officiels qu'Hillary Clinton a eus avec Goldman Sachs, entretiens pour lesquels elle a reçu 657 000 dollars, une somme si importante qu'elle ne peut être considérée que comme un pot-de-vin. Assange a également rendu publiques les garanties que Clinton avait données en privé à Wall Street, promettant de faire tout ce qu'ils voudraient tout en annonçant aux électeurs qu'elle allait réglementer et réformer le secteur financier.

Pour avoir révélé ces seules vérités, Assange est coupable.

Le système judiciaire US est encore plus draconien que le système judiciaire britannique. Il peut utiliser les SAM, les lois antiterroristes et l'Espionage Act pour empêcher Julian Assange de parler au public, d'être libéré sous caution ou même de voir des preuves « secrètes » utilisées pour le condamner.

La CIA a été créée pour commettre des assassinats, des coups d'État, des tortures, des enlèvements, des chantages, des éliminations de personnalités et des actes d'espionnage illégaux. Elle a pris pour cible des citoyens étasuniens, en violation de sa charte. Ces activités ont été révélées en 1975 par les auditions de la commission Church au Sénat et de la commission Pike à la Chambre des représentants.

En collaboration avec UC Global, la société espagnole qui gérait la sécurité de l'ambassade équatorienne, la CIA a placé Assange sous surveillance vidéo et numérique 24 heures sur 24. Elle a également discuté de son enlèvement et de son assassinat pendant qu'il se trouvait à l'ambassade. Les plans comprenaient une fusillade de rue impliquant la participation de la police métropolitaine de Londres.

Chaque année, les États-Unis allouent une caisse noire de 52 milliards d'euros pour dissimuler les nombreux projets clandestins menés par la National Security Agency, la CIA et d'autres agences de renseignement, généralement à l'abri du regard du Congrès. Toutes ces activités clandestines ont pris une ampleur considérable, surtout après les attentats du 11 septembre.

Après avoir examiné les documents lourdement expurgés que la CIA avait transmis à sa commission, le sénateur Frank Church avait défini les activités secrètes de l'agence comme « un déguisement sémantique pour le meurtre, la coercition, le chantage, la corruption, la diffusion de mensonges ».

La CIA et les agences de renseignement, ainsi que l'armée, qui opèrent toutes sans contrôle efficace du Congrès, sont les moteurs de l'extradition d'Assange.

En exposant leurs crimes et leurs mensonges, il leur a infligé une grave blessure. Ils réclament vengeance. Le contrôle que ces forces recherchent à l'étranger est le contrôle qu'elles recherchent à l'intérieur du pays.

Julian Assange sera peut-être bientôt emprisonné à vie aux États-Unis pour avoir fait du journalisme, mais il ne sera pas le seul.

Chris HEDGES, 22 Juin 2023 (Investig'Action)

Chris Hedges est un journaliste lauréat du prix Pulitzer qui a été correspondant à l'étranger pendant 15 ans pour le New York Times, où il a été chef du bureau du Moyen-Orient et chef du bureau des Balkans. Auparavant, il a travaillé à l'étranger pour The Dallas Morning News, The Christian Science Monitor et NPR. Il est l'animateur de l'émission « The Chris Hedges Report ».

Source originale : Scheer Post.

Traduit de l'anglais par GL pour Investig'Action

Retour sur les enquêtes de *Libération* et d'Arrêt sur images sur *Le Monde diplomatique*

Le 13 avril 2023, deux articles sur *Le Monde diplomatique* sont publiés par *Libération* puis Arrêt sur images. Deux longues enquêtes à charge, aux méthodes et aux conclusions pour le moins contestables.

Le 13 avril dernier, *Libération* publie sur son site une enquête au titre saisissant : « Dialogue social empêché, démocratie interne dévoyée, au "Monde diplo" la lutte des classes est déclarée » [1]. Quelques heures plus tard, c'est Arrêt sur images qui, à son tour, met en ligne sa propre enquête, non moins à charge, au titre fracassant : « Surprofits, précarité et antisindicalisme au "Monde diplo" ».

Avant d'en interroger brièvement certains aspects, il convient de rappeler par souci de transparence qu'Acrimed et *Le Monde diplomatique* partagent des positionnements (au sein de la « gauche de gauche »), des analyses (sur la critique des médias dominants) et des initiatives (comme la carte des médias français, « Qui possède quoi ? », que nous co-publions).

Aussi avons-nous lu avec attention ces deux enquêtes, qui, comme le note le communiqué de la section du SNJ-CGT du *Diplo*, « n'y vont pas de main morte. » *Libération* d'abord, qui concentre ses attaques sur Serge Halimi, en déplorant sa « raideur » et en lui imputant, sous une forme toutefois interrogative, « un coup fumeux pour garder le pouvoir », et Pierre Rimbert (dont l'auteur ne précise pas qu'il est l'auteur d'un ouvrage critique sur *Libération* [2]) : deux « mandarins embourgeoisés » constituant une « direction particulièrement rigide et paranoïaque qui malmène la démocratie interne du journal ». À part ces élégances *ad hominem*, rien de concret pour étayer les intertitres glaçants de l'article : « Non-dialogue social » ; « une succession fumeuse » ; « l'aristocratie des permanents et le prolétariat pigiste ».

Arrêt sur images ensuite, qui fait également le choix d'un titre tapageur – « Surprofits, précarité et antisindicalisme au "Monde diplo" » – sans que ces mots lourds de sens soient étayés de manière convaincante dans l'enquête. On y trouvera en revanche une comparaison pour le moins cocasse entre les bénéficiaires du *Monde diplo* et les « superprofits réalisés par TotalÉnergies » [3]. D'autre part, si enchaîner les CDD (la situation d'un ex-salarié du *Diplo*, au cœur de l'article) ou être pigiste est en effet facteur de précarité, titrer sur le « précarité » quand le tarif de pigue pratiqué est « parmi les plus élevés de la profession » (dixit la section du SNJ-CGT du *Monde diplomatique*) semble pour le moins exagéré. Ce qui ne veut pas dire que les revendications des pigistes pour être mieux rémunérés au *Monde diplomatique* ou ailleurs ne sont pas légitimes. Quant à l'« antisindicalisme » supposé du *Diplo*, disons simplement qu'une accusation aussi grave aurait mérité de bien plus amples développements pour justifier son emploi...

Mais en réalité, pour Acrimed, l'essentiel est ailleurs et explique sans doute en partie les faiblesses de l'enquête : comme le journaliste d'Arrêt sur images l'a lui-même reconnu – et cela est d'autant plus surprenant de la part de ce média –, il s'est empressé d'en terminer la rédaction pour pouvoir la publier le plus tôt possible, alors que *Libération* venait de faire paraître la sienne. Une pratique journalistique pour le moins problématique, *a fortiori* lorsque le journaliste analyse ce phénomène comme relevant d'une « saine concurrence », une phrase qui a été supprimée de l'article depuis, mais que l'auteur assume dans l'émission « Proxy » diffusée sur Twitch [4]. Et ce d'autant que dans la charte de déontologie d'Arrêt sur images, il est précisé que « la notion d'urgence dans la diffusion d'une information ou d'exclusivité ne doit pas l'emporter sur le sérieux de l'enquête et la vérification des sources ».

Par ailleurs, Serge Halimi et Pierre Rimbert n'ont été contactés qu'« à 24 heures de la publication » : une pratique d'autant plus discutable qu'elle montre que l'auteur n'a manifestement pas jugé digne d'attention le point de vue d'une « partie » pourtant essentielle du dossier, dans le cadre d'une enquête ayant couru sur plusieurs mois, portant sur un organe de presse dans son ensemble.

Une première réponse du *Monde diplomatique* (Twitter, 15/04), puis trois textes du directeur Benoît Breville (une réponse aux deux, une spécifique à *Libération* et une spécifique à Arrêt sur images, 18/04), soulèvent de nombreuses inexactitudes, erreurs, déformations et lacunes. Pourtant, et contrairement à Arrêt sur images, *Libération* n'en fera aucune mention sur son site.

Le 18 avril, l'auteur de l'article et directeur d'Arrêt sur images Loris Guémart revient pendant 1h30 sur son enquête et la défend. Et presque un mois après sa parution (12/05), Arrêt sur images met à jour (mais à la marge) son article. Enfin, le 19 mai dernier, le médiateur d'Arrêt sur images donne son point de vue sur l'enquête et tente de répondre aux réactions qu'elle a suscitées sur le site. À plusieurs reprises, ce dernier soulève les « erreurs » ou les « errances » de son directeur et note que « globalement, Loris regrette d'avoir pris

en main cette enquête : notamment parce que cela nous aurait permis de la sortir plus tôt. » Toujours comprendre : avant *Libération*...

Disons-le : il ne s'agit pas de nier les conflits qui ont pu exister ou existent au sein de la rédaction du *Monde diplomatique*, ni de décréter qu'il serait illégitime d'enquêter sur le mensuel. La précarité et les inégalités, l'exercice du pouvoir et les conflits dans les rédactions sont des enjeux qui traversent tous les médias, médias indépendants et « de gauche » compris. Le documenter est nécessaire. Mais en publiant à la hâte leurs articles, en ne considérant pas toutes les parties prenantes, en tronquant des faits, et en extrapolant des informations incomplètes, force est de constater que les journalistes de *Libération* et d'*Arrêt sur images* sont tombés dans des travers journalistiques malheureusement assez classiques.

ACRIMED, lundi 5 juin 2023

[1] Le titre sera modifié par la suite : « Au "Monde diplo", la lutte des classes est déclarée ».

[2] *Libération de Sartre à Rothschild*, Raisons d'agir, 2005.

[3] Sur ce point, le directeur du *Monde diplomatique* Benoît Bréville précisera que la « rémunération des actionnaires [...] est nulle depuis 2010, l'ensemble des bénéfices étant affecté à des réserves permettant au journal, le cas échéant, de surmonter des difficultés financières ».

[4] Dans cette émission, il explique : « Je suis l'enquête de Libé, parce que je veux faire paraître la mienne avant, évidemment. Et comme j'ai pas le temps, je suis un peu coincé. Et à un moment j'apprends – je dirais pas comment – mais qu'en gros l'enquête de Libé est proche de la publication, et je me dis, mais là merde, faut que j'accélère, que je boucle tout et que je publie. »

RÉPONSE DU « MONDE DIPLOMATIQUE »

À propos de deux « enquêtes » de « Libération » et Arrêt sur Images

Deux articles sur notre journal ont été publiés le 13 avril 2023. Explication des tenants et aboutissants de cette campagne de presse.

Ces derniers mois, *Le Monde diplomatique*, une petite équipe d'une trentaine de personnes, a été confronté à une série d'événements inhabituels et traumatisants, mais hélas fréquents dans les entreprises, associations et collectifs.

D'abord, le cas du comportement abusif d'un représentant du personnel à l'encontre d'une salariée. Ensuite, un conflit du travail avec un journaliste en contrat à durée déterminée qui souhaitait devenir permanent. Ces deux affaires se sont déroulées dans une période interne marquée par le renouvellement de la direction du *Monde diplomatique*, laquelle est élue par l'ensemble des personnels de l'équipe. Enfin, une accusation de la CFDT-Journalistes qui, pour tenter de s'implanter au journal, a mis en avant le sort des pigistes.

Le salarié qui réclamait sa titularisation menaçait de nous poursuivre pour divers motifs fantaisistes si nous n'accédions pas à sa demande. Devant notre refus, il a porté l'affaire aux prud'hommes. Il a été débouté à deux reprises et fait appel.

Confrontés à la plainte de la salariée qui dénonçait le harcèlement de son collègue, nous avons confié à un cabinet d'avocats pénalistes le soin de réaliser une enquête contradictoire indépendante. Les juristes ont confirmé l'ampleur et la gravité d'agissements inacceptables. La direction du *Monde diplomatique* a donc sollicité l'autorisation de licencier ce salarié protégé auprès de l'inspection du travail.

Au terme d'une nouvelle enquête de deux mois, au cours de laquelle le représentant du personnel a eu de nouveau l'occasion de s'exprimer, l'inspecteur a lui aussi constaté la réalité des fautes et autorisé le licenciement : dans sa décision rendue le 3 janvier 2023, il a précisé que son instruction n'avait « pas permis d'établir un lien discriminatoire entre la demande d'autorisation de licenciement et les mandats du salarié ».

Le Syndicat national des journalistes-CGT a soutenu la salariée victime et s'est désolidarisé de son représentant accusé d'un comportement abusif et inacceptable. Les autres représentants du personnel, qui avaient au contraire soutenu leur collègue, ont démissionné après la décision de l'inspection du travail. La procédure se poursuit désormais en recours.

Ces deux décisions lourdes de conséquences – demander de licencier un salarié pour des faits aussi graves et refuser la titularisation d'un CDD – avaient été annoncées à l'ensemble de l'équipe avant le vote pour

l'élection du candidat à la direction du journal. C'est en connaissance de cause que 22 des 30 votants m'ont élu en novembre dernier.

Plus récemment, à l'occasion d'élections syndicales destinées à remplacer les délégués démissionnaires, une responsable de la CFDT-Journalistes – qui ne dispose d'aucune implantation au *Monde diplomatique* – a tenté un coup d'éclat en accusant publiquement notre journal d'exploiter les journalistes pigistes précaires. Sans succès puisque la CFDT n'a pas trouvé le moindre candidat pour monter une liste électorale alors que la CGT faisait élire tous ses candidats.

Ainsi donc, nos trois détracteurs mis en échec au sein du *Monde diplomatique* ainsi que, pour deux d'entre eux à ce stade, désavoués par la justice ou l'inspection du travail, ont choisi de poursuivre leur campagne par voie de presse. Ils ont trouvé l'oreille complaisante de journalistes d'autant plus avides de « se payer » les dirigeants du « Diplo » que leurs médias – *Libération* et *Arrêt sur images* – ont pu faire l'objet de critiques appuyées dans nos colonnes.

Les deux articles parus le 13 avril exposent une fable contradictoire : la direction du *Monde diplomatique* ferait régner une terreur antisyndicale sur les salariés mais, simultanément, l'équipe dans son ensemble jouirait, avec la complicité de la CGT, de revenus indécents tirés de l'exploitation des journalistes précaires.

Ces « enquêtes » n'enchaînent pas seulement contre-vérités et approximations : leurs auteurs, Adrien Franque et Loris Guémart, ont délibérément choisi, le premier de relayer servilement et le second de favoriser la parole d'un salarié coupable d'agissements gravement inappropriés, au détriment de celle de la salariée victime. Franque, journaliste à *Libération*, n'a même pas daigné contacter cette dernière.

Bien trop longue pour être publiée dans le cadre légal du droit de réponse, la liste de leurs erreurs figure sur notre site Internet ainsi que les réponses détaillées aux questions soulevées par l'une (<https://www.monde-diplomatique.fr/communiqu/2023/04/reponse-a-liberation>)

et l'autre (<https://www.monde-diplomatique.fr/communiqu/2023/04/reponse-a-arret-sur-images>) de ces « enquêtes »

Mais, nous le savons, une campagne de dénigrement cause toujours du tort à ceux qui la subissent, même quand ils s'emploient à rétablir la vérité. Il nous reviendra donc de répondre à cette offensive en nous efforçant de produire chaque mois un journal digne de ceux qui nous font confiance et nous soutiennent.

Benoît BRÉVILLE

Le Poireau du dimanche

Pendant le creux éditorial des vacances, les médias ont été tenus en haleine par l'histoire terrifiante du *Journal du dimanche*. Bible hebdomadaire de la bourgeoisie libérale, le périodique est réputé pour ses entretiens ministériels complaisants, ses reportages de Bernard-Henri Lévy et sa détestation des mouvements sociaux. En juin dernier, le milliardaire Vincent Bolloré a imposé à sa tête un directeur proche de l'extrême droite. En menant quarante jours de grève, la rédaction a soudain découvert la rudesse du combat social qu'elle qualifiait de « grogne » quand d'autres s'y livraient. Cela n'a pas empêché la reparution, le 6 août, d'un hebdomadaire mis en conformité avec les idées de son nouveau propriétaire, lequel avait appliqué la même recette à la chaîne i-Télé, rebaptisée CNews.

Entre-temps, une grêle de pétitions et de tribunes s'est abattue pour exprimer un attachement sans bornes « à ce journal, à son indépendance, à son goût du récit. (...) À ses valeurs républicaines, totalement opposées à celles de l'extrême droite » (dixit une tribune publiée par *Libération*). Dans *Le Monde*, pas moins de quatre cents « personnalités du monde politique, économique, social, culturel, associatif ou sportif » s'associaient pour dénoncer une « atteinte aux libertés démocratiques ». Parmi elles, l'ancien premier ministre socialiste Lionel Jospin, la maire de Paris Anne Hidalgo, l'eurodéputé macroniste Pascal Canfin, mais aussi le rappeur Joey Starr, la comédienne Sandrine Kiberlain, le cuisinier Yves Camdeborde...

On dit que Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes. L'été n'a donc pas manqué d'amusement divin. Longtemps les élites françaises ont encouragé le contrôle des grands moyens d'information par les puissances d'argent, fustigeant comme « populiste » toute critique de ces liaisons dangereuses. Depuis une dizaine d'années, le ton a changé. Fragilisée par les industries numériques, désarçonnée par l'écartèlement de la pensée dominante entre centrisme libéral et extrême droite conservatrice, la presse traditionnelle fait presque figure d'espèce à protéger. Face à la puissance potentiellement déstabilisatrice de francs-tireurs comme MM. Bolloré, Daniel Kretinsky ou, aux États-Unis, Elon Musk, il convient à la fois de dénoncer la mainmise de certains milliardaires sur les médias et d'écartier toute solution susceptible d'y remédier. Pourtant, soit l'information relève d'un service d'utilité collective et sa production doit échapper au marché, soit elle est une marchandise et nul ne peut alors empêcher qu'elle s'achète et se vende comme une botte de poireaux (1). Ni que le propriétaire d'un journal en détermine la direction éditoriale.

Hostile au tournant de l'hebdomadaire dominical, la ministre de la culture Rima Abdul-Malak a résumé d'un trait d'humour involontaire la quadrature de la raison médiatique : « On ne peut ni contraindre la liberté de la presse, ni contraindre la liberté d'entreprendre (2) » – même si la seconde fait peser une menace mortelle sur la première. Au fond, les indignés de la classe dirigeante ne déplorent pas que la liberté de la presse se réduise à une propriété ; ils s'inquiètent qu'un journal qui les sert puisse échapper à leur contrôle exclusif. Un rachat par M. Bernard Arnault les aurait-il fait broncher ?

Benoît BRÉVILLE (*Monde diplomatique*, septembre 2023)

(1) Lire Pierre Rimbert, « Projet pour une presse libre », *Le Monde diplomatique*, décembre 2014.

(2) Citée par *La Correspondance de la presse*, Paris, 16 août 2023.

Les journalistes veulent-ils la fin de l'agriculture ?

Une note interne révèle la manière dont un lobby agro-industriel œuvre pour discréditer les journalistes qui enquêtent sur l'agroindustrie. On connaissait la fabrique du doute. L'offensive passe aussi par le dénigrement.

C'est une note qui cible « le système Léraud ». Entendez par là, la journaliste Inès Léraud, connue pour ses enquêtes sur l'agro-industrie bretonne et les algues vertes. Ayant collaboré avec notre média *basta !*, Inès Léraud agrégerait une « mouvance qui s'aligne sur sa vision antisystème », regroupant aussi bien des journalistes « militants » que des médias (comme *Splann !*). Ces journalistes nourriraient une théorie du complot en usant « d'une réécriture militante de la réalité et des faits » pour « installer l'idée qu'il existe, en Bretagne, un cabinet noir » de « l'agrobusiness breton ». Ils auraient un objectif final : « vouloir la fin de l'agriculture et de la production alimentaire en Bretagne sans jamais rien proposer comme alternative ». Rien que ça.

Impossible de parler de Nicolas Legendre sans évoquer "le système Léraud"

Les 5 articles et le livre de Nicolas Legendre suivent une ligne éditoriale alignée sur la vision de **Inès Léraud**, journaliste (Basta Mag, Mediapart, France Culture...) et auteure de la bande dessinée *Algues vertes, l'histoire interdite*, parue en juin 2019 aux éditions Delcourt. L'ouvrage est un succès de librairie vendu à plus de 100 000 exemplaires. Inès Léraud a agrégé autour d'elle une mouvance qui s'aligne sur sa vision antisystème.



Extrait de la note interne rédigée par Les Z'Homnivores

Les industriels bretons de la viande à l'offensive

Cette « note d'analyse » datée d'avril 2023, a récemment été révélée par le journaliste Nicolas Legendre, directement visé par ce texte. Flanquée du logo des Z'Homnivores, elle a été écrite peu après la publication par le journal *Le Monde* de sa série d'articles sur la face cachée de l'agrobusiness en Bretagne, et juste avant la parution de son ouvrage *Silence dans les champs* (éditions Arthaud), un livre-enquête en immersion dans le principal territoire agro-industriel de France.

Qui sont Les Z'Homnivores ? Créée en 2017 suite à la recrudescence d'actions antispécistes (avec notamment des intrusions dans des élevages), cette association se présente comme « un collectif d'acteurs majeurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire » qui veut contribuer à un « débat ouvert sur nos modèles alimentaires » afin de « permettre à chacun de se nourrir librement ».

Les recherches menées par Nicolas Legendre montrent que cette association est en réalité la vitrine des industriels bretons de la viande. Parmi les structures fondatrices figurent l'antenne bretonne de l'Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes (Interbev Bretagne), l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB), l'Association bretonne des entreprises agroalimentaires (ABEA), le réseau Produit en Bretagne et l'association Agriculteurs de Bretagne.

Dénigrer malgré les données chiffrées

Selon les auteurs de la note, les journalistes se contenteraient d'aller chercher les déçus du système. « À raison de 300 000 emplois dans les secteurs agricole et alimentaire, il est évident que tout journaliste peut trouver quelques langues à délier » avance ce texte. C'est précisément cet argument qu'a utilisé Hervé Le Prince, directeur d'une agence de communication à Rennes et coordinateur des Z'Homnivores, sur un plateau de France Télévisions le 21 mai dernier.

Pour les tenants du système agro-industriel, les perdants seraient donc une minorité. Que disent les statistiques globales ? Entre 2010 et 2020, la France a perdu 100 000 exploitations agricoles, soit une baisse de 20 % en 10 ans, et même de 25 % à l'échelle de la Bretagne. Le taux moyen d'endettement des fermes bretonnes n'a lui aussi cessé de croître depuis les années 1980, atteignant 57 % en 2020, contre 42,9 % à l'échelle nationale. Selon la sécurité sociale agricole (MSA), ses assurés de 15 à 64 ans ont un risque de mortalité par suicide supérieur de 43,2% par rapport aux assurés des autres régimes dans cette même tranche d'âge. C'est aussi l'une des professions les plus vieillissantes, avec une moyenne d'âge de 50 ans.

Les auteurs de la note ne s'embarrassent pas de ces données. Pour eux, la remise en cause du modèle agro-industriel équivaut tout bonnement à revenir au « Moyen-Âge ». Cette rhétorique est d'ailleurs utilisée par le président de la FRSEA Bretagne (l'antenne régionale de la FNSEA, syndicat agricole majoritaire), pour qui « *cette réorganisation a permis aux exploitants de sortir du Moyen-Âge* ».

Des lobbyistes financés par des fonds publics

Ce travail de sappe mené à l'encontre de journalistes d'investigation est financé par des fonds publics. Au moins deux des entités à l'origine de l'association Les Zhomnivores – Produit en Bretagne et Agriculteurs de Bretagne – bénéficient de subventions de fonctionnement, pointe Nicolas Legendre.

Or, le président de la région Bretagne, Loïg Chesnais-Girard, s'est engagé en mai 2020 à défendre le droit des journalistes à faire leur travail et à enquêter sur tous les sujets, après avoir été interpellé par un collectif de 500 journalistes et professionnels des médias sur les difficultés d'informer sur l'agroalimentaire local [1]. « *Je m'engage à participer au démantèlement de toutes les autocensures qui empêchent les journalistes de travailler sereinement* » avait notamment affirmé le président de Région.

Face à la fabrique du dénigrement par le lobby agro-industriel, nous continuerons d'utiliser notre arme la plus précieuse : le journalisme d'investigation en toute indépendance, financé par nos lectrices et lecteurs, en accès libre pour toutes et tous.

Sophie CHAPELLE (Basta !), 20 juillet 2023

Notes

[1] Une pétition en ligne, *Pour la liberté d'informer sur l'agroalimentaire en Bretagne et ailleurs* ouverte à toutes et toujours active, a recueilli près de 53 000 signatures.

Trois questions à Samuel Gontier sur le traitement médiatique des révoltes en France



Depuis des années, Samuel Gontier fait un travail de salubrité publique en chroniquant les programmes des chaînes d'information continue pour Télérama avec « Ma vie au poste ». S'il utilise l'humour et l'ironie pour nous raconter les aberrations qu'on peut entendre dans la bouche des éditorialistes, eux qui sont bien au chaud dans l'entre-soi des plateaux télé, son travail n'en constitue pas moins une critique radicale du champ médiatique actuel, dans la lignée de ce qu'Acrimed a pu produire par exemple. À Investig'Action, nous sommes fans de son travail depuis longtemps. Nous l'avons interrogé sur le traitement médiatique du meurtre du jeune Nahel par un policier et des révoltes qui ont suivi.

Directement après la mort du jeune Nahel, vous avez suivi les commentaires qu'en faisaient les chroniqueurs et éditorialistes des chaînes d'info (BFM, CNews, LCI). Comment qualifiaient-ils les faits et y a-t-il eu un changement à partir du moment où la vidéo a été dévoilée ?

BFMTV a été la première à rapporter la mort de Nahel, le 27 juin dernier dans la matinée, en rapportant la version policière selon laquelle le policier avait tiré parce que sa vie était en danger. Puis, quand la vidéo est dévoilée, certains « experts » des chaînes d'info inventent d'autres raisons pour justifier le tir (suppositions sur ce qui s'est passé avant et sur ce qui aurait pu se passer après). Surtout, toutes les chaînes insistent sur le passé de Nahel, dont le casier judiciaire est pourtant vierge. Elles répètent à l'envi qu'il est « connu », « défavorablement connu », « très défavorablement connu » des services de police, criminalisant ainsi la victime et dédouanant implicitement le policier qui l'a tué.

Comment les chaînes d'infos traitent-elles les révoltes de ces derniers jours ? Sous quels angles et avec quelles images ?

Les révoltes ne sont jamais filmées de l'intérieur, du côté des jeunes des quartiers populaires, dont la parole n'est jamais recueillie. Les reporters des chaînes d'info sont systématiquement aux côtés des forces de l'ordre et les images les plus spectaculaires (incendies) remplissent les écrans. Les événements sont donc traités sous l'angle de l'émeute, jamais de la révolte, ce qui entraîne une totale dépolitisation. Les victimes (des violences policières, des discriminations, de la relégation sociale) deviennent les coupables. Sur les plateaux, au lieu de se demander comment résoudre les injustices à l'origine de la révolte, on se concentre sur les moyens de la mater. On débat à longueur d'antenne de nouveaux moyens répressifs (instaurer l'état d'urgence, envoyer l'armée, sanctionner les parents) pour soumettre des jeunes qui justement dénoncent la répression dont ils sont victimes.

Un autre discours que sécuritaire ou « de préfecture » est-il possible dans ce format d'info en direct ou le format en lui-même charrie-t-il son lot de raccourcis simplificateurs, voire même de désinformation ?

Il faut d'abord mettre de côté CNews, chaîne d'opinion qui propage les idées d'extrême droite. Y prévaut la thèse du « grand remplacement », les habitants des quartiers populaires sont vus comme une cinquième colonne menaçant la nation. Sur des chaînes plus mesurées, comme LCI et BFMTV, il semble pourtant difficile de sortir d'une vision sécuritaire. Le ministère de l'Intérieur, les préfets et les syndicats policiers sont leurs premières et souvent seules sources d'information. Elles choisissent donc de les ménager, au point que l'utilisation du terme « violences policières » est proscrite sur BFMTV. Plus généralement, la hiérarchie de l'information, sous l'effet de la concurrence, privilégie les faits divers spectaculaires. Les chaînes peuvent y consacrer des heures entières sans pour autant avoir d'éléments à fournir, comme lors de la tuerie d'Annecy. En dehors de cette période de révolte des quartiers populaires, ces choix éditoriaux contribuent à une vision anxieuse et sécuritaire de la société tout au long de l'année.

Augustin RENIER, 05 Juil 2023

Source : Investig'Action

Photo: Toufik-de-Planoise – Wikimedia CC 4.0